

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Christian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 004-462/08/CC

■ Projet de réaménagement de la bifurcation des autoroutes A50 et A52 par la Société ESCOTA - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roquefort-la-Bédoule - Avis de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
DUFHURBA 08/1297/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Société ESCOTA a pour projet de réaménager la bifurcation des autoroutes A50 et A52 sur les territoires des communes d'Aubagne, Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule.

Ce projet nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule, à l'initiative du Préfet. Dans le cadre de la procédure, et suite à l'enquête publique diligentée par le Préfet dans les communes concernées, la Communauté Urbaine est consultée sur ce projet, sur la base d'un dossier qui lui a été notifié le 25 février 2008.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme aura pour effet d'inscrire un emplacement réservé sur une parcelle de la commune de Roquefort-la-Bédoule appartenant à la Commune de Carnoux-en-Provence et de modifier le règlement de la zone ND pour autoriser les constructions et installations nécessaires à l'aménagement des autoroutes.

La Commune de Roquefort-la-Bédoule a également été consultée sur la base du dossier transmis par le Préfet, et son Conseil municipal a délibéré le 31 mars dernier pour autoriser la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le projet de réaménagement de la bifurcation autoroutière.

La Commune de Carnoux-en-Provence a, quant à elle, entériné par délibération de son Conseil Municipal du 10 avril 2008, la cession à ESCOTA des terrains lui appartenant situés sur le territoire de Roquefort-la-Bédoule et nécessaires, à la réalisation de l'ouvrage autoroutier.

En conséquence, au vu du dossier et de la position des communes membres de Marseille Provence Métropole concernées, il est proposé que la Communauté Urbaine émette un avis favorable sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule en vue de réaménager la bifurcation des autoroutes A50 et A52.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La délibération du Conseil Municipal de Roquefort-la Bédoule en date du 31 mars 2008.
- La délibération du Conseil Municipal de Carnoux-en-Provence du 10 avril 2008.
- Les pièces du dossier transmis par le Préfet, relatives à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roquefort-la-Bédoule,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de réaménagement de la bifurcation des autoroutes A50 et A52 est compatible avec les usages des secteurs concernés souhaités par les communes de Roquefort-la-Bédoule et de Carnoux-en-Provence.
- Qu'il convient de donner un avis favorable sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule avec le projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Un avis favorable est donné sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Roquefort-la-Bédoule, afin de permettre le réaménagement de la bifurcation des autoroutes A50 et A52.

Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire

Claude VALLETTE

Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI